

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Installation de nouveaux membres du Conseil d'administration**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 98.11.90 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes le 14 décembre 1998, portant création d'une régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour exploiter le Musée d'Art Contemporain ;

**VU** la délibération n° 2001.04.03 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes le 28 avril 2001, portant adoption du règlement intérieur de la régie ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2025, désignant les membres du conseil d'administration de la Régie autonome personnalisée Carré d'art- Musée d'art contemporain ;

**CONSIDERANT** le remplacement de deux de ses membres, dont sa Présidente ;

La présidence du début de séance est confiée au Vice-Président, jusqu'à l'élection du Président.

Il convient de désigner deux personnalités élues du Conseil Municipal de la Ville de Nîmes pour siéger au Conseil d'Administration de la régie personnalisée, en remplacement de Madame Sophie ROULLE et de Monsieur Pascal GOURDEL.

Les candidatures de :

- Madame Tiphaine LEBLOND
- Madame Corinne PONCE-CASANOVA

Ont été proposée et acceptée par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes pour siéger au Conseil d'Administration de la régie personnalisée Carré d'Art, en tant que membres élus du Conseil Municipal de la Ville de Nîmes.

L'article 6 du règlement intérieur de la régie personnalisée précise que la durée des fonctions de membre du Conseil d'Administration est fixée à 6 ans, dans la limite de la durée du mandat municipal.

Les autres membres du Conseil d'administration demeurent inchangés.

Les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, confient la présidence du début de séance à 18h au Vice-Président, et prennent acte de l'arrivée de deux nouveaux membres au sein du Conseil d'administration.

**Le Vice-Président du Conseil d'administration  
Daniel-Jean VALADE**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

REÇU EN PREFECTURE  
le 29/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CR05\_25-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 14 février 2025**

Le conseil d'administration du 14 février 2025 de la régie autonome personnalisée Carré d'art-Musée d'art contemporain a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal joint en ANNEXE 1.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés valident le procès-verbal du conseil d'administration du 14 février 2025.

**Le Vice-Président du Conseil d'administration  
Daniel-Jean VALADE**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

**REGIE MUNICIPALE  
DOTE DE LA PERSONNALITE JURIDIQUE  
ET DE L'AUTONOMIE FINANCIERE  
POUR L'EXPLOITATION DU MUSEE  
D'ART CONTEMPORAIN**

PROCES VERBAL N° 120  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
**Du 14 février 2025 à 09h30**

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Monsieur Gilles GAL, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur François BACHY (pouvoir à Madame BENEDITTINI GOEURY), Monsieur Emmanuel CARRIERE (pouvoir à Monsieur GAL), Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Muriel THOMAS (Pouvoir à Madame ROULLE), Monsieur Daniel Jean VALADE (pouvoir à Madame BOURGADE).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

ORDRE DU JOUR

**1) Administration générale**

- 1.1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2024
- 1.2 Compte-rendu des décisions signées par la présidente et l'administratrice conformément à leur délégation de signature

**2) Finances**

- 2.1 Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2025

**3) Ressources humaines**

- 3.1 Participation financière aux contrats de prévoyance souscrits par les agents

**4) Questions diverses.**

**Annexe 1 – PV CA du 14/02/2025**

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CA06\_25-DE

## 1.1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2024

Madame ROULLE invite l'assemblée à commenter le procès-verbal de la séance précédente.

Elle soumet le point au vote.

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

## 1.2 Compte-rendu des décisions signées par la présidente et l'administratrice conformément à leur délégation de signature

Madame MAGNIER présente les derniers engagements pris par délégation. Deux contrats concernent le centre de documentation : un CDD en remplacement d'un temps partiel et un contrat de résidence d'artiste. Le partenariat avec les Rencontres Photos d'Arles est reconduit pour le project-room d'Ivens Machado. Il apporte habituellement visibilité et visiteurs au musée.

Madame ROULLE souhaiterait pouvoir nouer plus de relations avec les Rencontres d'Arles et accueillir plus de projets dans le cadre de ce festival.

Enfin, le contrat d'exposition a été signé pour l'exposition d'Ivens Machado.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

## 2.1 Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2025

Madame MAGNIER présente le rapport d'orientations budgétaires qui contient les grandes tendances du budget 2025. Le budget en lui-même sera voté en avril.  
Pour le musée, l'année 2024 a permis de générer un excédent de recettes qui bénéficieront aux projets de 2025.

Le budget d'investissement du musée sera d'environ 295 000€, le budget de fonctionnement de 1,228 M €. Les expositions de fin 2024 se poursuivent jusqu'au mois de mars 2025, puis la programmation se poursuit autour du Brésil, avec une aide de la Saison France Brésil 2025 sur les transports d'œuvres et de personnes, ce qui réduira considérablement le coût des expositions.

Le budget de montage de ces expositions sera quant à lui assez important, compte tenu de l'installation simultanée de celles-ci.

Une exposition sera proposée à l'automne dans la moitié des espaces d'exposition, tandis que l'autre moitié pourra être occupée par la programmation de la prochaine direction.

L'accrochage de la collection pourra aussi être revu.

Madame GAULTIER indique que l'accrochage de l'œuvre de Latoya Ruby Frazier, sélectionnée dans le cadre de la thématique municipale autour du textile et du denim, vient de se terminer.

Madame PAUSANIAS rappelle que plusieurs musées municipaux (Dont le Musée du Vieux Nîmes, Musée des Beaux-Arts, Museum dans la chapelle des Jésuites, Musée des Cultures Taurines) présenteront des expositions autour du textile, tandis que d'autres lieux, comme Carré d'art et le Musée de la Romanité, proposeront des « clins-d'œil » à la thématique, à travers quelques œuvres.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Madame MAGNIER poursuit la présentation du ROB avec les recettes : la Ville de Nîmes maintient sa subvention, et on compte sur la participation des partenaires habituels : DRAC et Région Occitanie.

Le déficit de la librairie a tendance à se creuser, malgré plusieurs années approchant l'équilibre.

Madame ROULLE invite les membres à débattre des propositions.

## **IL EST PRIS ACTE DE LA TENUE D'UN DEBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025**

### **3.1 Participation financière aux contrats de prévoyance souscrits par les agents**

Madame MAGNIER présente ce nouveau dispositif qui oblige, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les employeurs publics à participer à la complémentaire santé des agents au titre de la prévoyance. Carré d'art participait déjà au financement des mutuelles, il s'agit à présent d'offrir des garanties pour les événements ayant des implications lourdes sur la carrière des agents (arrêts de longue maladie, décès ...). Carré d'art adopte les mêmes conditions que la Ville de Nîmes pour ses agents : 20 euros pourront être remboursés chaque mois aux agents.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

### **4. Questions diverses**

Madame GAULTIER propose d'engager un partenariat avec Lio (transports en commun de la Région Occitanie) permettant aux possesseurs d'un titre de transport de bénéficier, le même jour, d'un tarif réduit au musée. Le musée bénéficie d'une visibilité sur les supports de communication de la Région (réseaux sociaux, page web, magazine...). Les musées de Beaux-Arts, du Vieux Nîmes participeraient également, comme le fait déjà le musée de la Romanité.

Plus aucun point n'étant soulevé, Madame ROULLE lève la séance à 10h15.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CR06\_25-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Election du Président**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 98.11.90 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes le 14 décembre 1998, portant création d'une régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour exploiter le Musée d'Art Contemporain ;

**VU** la délibération n° 2001.04.03 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes le 28 avril 2001, portant adoption du règlement intérieur de la régie ;

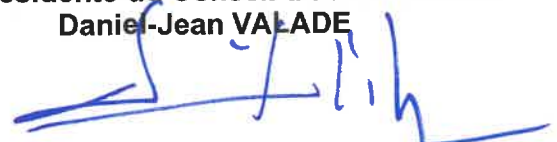
**VU** la décision CA 05-25 du 3 avril 2025 installant le nouveau Conseil d'administration et confiant sa présidence au Vice-Président ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'élire un Président;

Les membres du conseil d'administration élisent en tant que Présidente du Conseil d'administration :

- Muriel THOMAS
- A la majorité absolue / relative des votants (Nombre de voix pour : 10 , blanc : 0, abstentions : 0)

**Le Vice-Présidente du Conseil d'administration  
Daniel-Jean VALADE**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*[Faint, illegible text from a document, possibly a form or contract, covering the majority of the page.]*

*[Handwritten signature in blue ink.]*

REÇU EN PREFECTURE  
le 29/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Election des membres de la Commission d'appel d'offres**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le code des marchés publics ;

**VU** la délibération n° 98.11.90 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes le 14 décembre 1998, portant création d'une régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour exploiter le Musée d'Art Contemporain ;

**VU** le règlement de la commission d'appel d'offres voté par décision du conseil d'administration n° 14-12 du 12 mai 2014 ;

**CONSIDERANT** le fait que la commission d'appel d'offres est constituée de trois membres à voix délibérative, de trois suppléants et de trois membres à voix consultative.

**CONSIDERANT** le fait que le président de la commission d'appel d'offres est le président du conseil d'administration.

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à une nouvelle élection de ses autres membres à la suite du renouvellement de membres du Conseil d'administration, lors d'un vote à main levée ;

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
Décide**

Siègent à chaque séance comme membre à voix consultative :

- Le/la directeur.ice de la régie
- L'administrateur.ice de la régie
- Un représentant du Service de Gestion Comptable de Nîmes

Sont élus comme membres à voix délibérative titulaires :

- Muriel THOMAS, Présidente du Conseil d'administration
- Monsieur Daniel-Jean VALADE, Vice-Président du Conseil d'administration
- Monsieur François BACHY, Administrateur

Sont élus comme membres à voix délibérative suppléant :

- Madame Mary BOURGADE, Administratrice (suppléé Muriel THOMAS, Administratrice)
- Madame Michèle BENEDITTINI-GOEURY, Administratrice (suppléé Daniel-Jean VALADE, Administrateur)
- Madame Marie MENETRIER, Administratrice (suppléé François BACHY, Administrateur).

Les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, élisent les membres de la commission d'appel d'offres tels qu'énoncés ci-dessus.

**La Présidente du Conseil d'administration  
Muriel THOMAS**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

REÇU EN PREFECTURE  
le 29/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CR08\_25-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Compte rendu des décisions signées par la Présidente et l'Administratrice conformément aux délibérations N° CA35-24 et CA25-20 du conseil d'administration.**

Conformément à la décision N°CA35-24 votée à l'unanimité lors du conseil d'administration du 25 novembre 2024, la Présidente de la régie autonome personnalisée Carré d'Art-Musée d'art contemporain peut engager juridiquement et comptablement l'établissement. La Présidente rend compte au Conseil d'administration des contrats conclus pour un montant supérieur à 15 000 HT.

Par décision N°CA25-20 approuvée le 19 octobre 2020 à l'unanimité, l'Administratrice dispose d'une délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur afin de garantir la bonne continuité des actions du musée.

Le tableau ci-dessous reprend les contrats et actes signés par la Présidente et l'Administratrice, pour un montant supérieur à 15 000 HT, depuis le conseil d'administration du 14 février 2025.

NATURE	OBJET	DATE
MUSEE	Assurance multirisque 2025	28/01/2025
MUSEE	Assurance statutaire personnel titulaire 2025	04/02/2025

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés ont pris acte du compte rendu des actes signés par la Présidente et l'Administratrice lors de son empêchement.

**La Présidente du Conseil d'administration  
Muriel THOMAS**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

REÇU EN PREFECTURE  
le 29/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CR09\_25-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Délégation de signature accordée à Muriel THOMAS en qualité de Présidente.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2221-22 et R.22122-21 ;

**VU** la délibération n° 98.11.90 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes le 14 décembre 1998, portant création d'une régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour exploiter le Musée d'Art Contemporain ;

**VU** la décision N°CA24-20 du conseil d'administration du 19 octobre 2020 donnant délégation de signature au directeur et selon les termes de laquelle, le directeur peut déléguer sa signature à tout cadre de la structure après décision du conseil d'administration ;

**CONSIDERANT** l'absence de directeur jusqu'à la prise de fonction de la nouvelle Directrice de la Régie, le 1<sup>er</sup> juin 2025,;

**CONSIDERANT** qu'afin d'assurer la continuité du service, il convient de donner des délégations de signature à Muriel THOMAS, Présidente, et d'en préciser le contour,

La Présidente est autorisée à prendre toutes décisions concernant l'élaboration, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services ainsi que des contrats de toute nature. Elle devra en rendre compte au conseil d'administration dès sa prochaine réunion pour les montants supérieurs à 15.000€ HT.

La Présidente est l'ordonnateur de la régie. Elle prescrit l'ordonnancement des dépenses et l'exécution des recettes sans limitation. Elle prépare le budget soumis au vote du conseil d'administration.

La Présidente est autorisée à créer, sur avis conforme du comptable, les régies d'avances et de recettes nécessaires au bon fonctionnement du service.

La Présidente est autorisée à signer tous documents relatifs au recrutement, à la carrière et à la fin de fonction des agents (après décision du conseil d'administration en cas de création d'emploi).

La Présidente est autorisée à défendre la régie autonome personnalisée dans les actions intentées contre celle-ci et à intenter en son nom les actions en justice jugées nécessaires. Elle peut transiger dans les mêmes conditions.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés autorisent la délégation de signature accordée à Muriel THOMAS en qualité de Présidente, dans l'attente du recrutement de la nouvelle direction, selon les conditions énoncées ci-dessus, en rappelant que ces délégations seront supprimées dès qu'un nouveau recrutement sera effectif au poste de directeur.ice.

La décision n°CA35-24 du 25/11/2024 est abrogée.

**La Présidente du Conseil d'administration  
Muriel THOMAS**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTEE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Délégation de signature accordée à Hélène AUDIFFREN en qualité de Directrice**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2221-22 et R.22122-21 ;

**VU** la délibération n° 98.11.90 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes le 14 décembre 1998, portant création d'une régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour exploiter le Musée d'Art Contemporain ;

**CONSIDERANT** la prise de fonction au 1<sup>er</sup> juin 2025 de Madame AUDIFFREN, en tant que Directrice de la régie municipale du musée Carré d'art ;

**CONSIDERANT**, pour simplifier le fonctionnement quotidien du musée, qu'il convient de préciser un certain nombre de délégations et autorisations ;

La Directrice est autorisée à prendre toutes décisions concernant l'élaboration, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services ainsi que des contrats de toute nature. Elle devra en rendre compte au conseil d'administration dès sa prochaine réunion pour les montants supérieurs à 15.000€ HT. Les dépenses supérieures à 20.000 € HT doivent obtenir l'aval du Président ou du Vice-Président.

La Directrice est autorisée à effectuer toutes demandes de subventions auprès des institutions publiques centralisées, déconcentrées et décentralisées ainsi que les demandes de soutien et de subventions auprès de tous organismes publics ou privés nationaux, européens ou internationaux.

La Directrice est autorisée à défendre la régie autonome personnalisée dans les actions intentées contre celle-ci et à intenter en son nom les actions en justice jugées nécessaires. Elle peut transiger dans les mêmes conditions.

La Directrice est autorisée à signer tous documents relatifs au recrutement et à la fin de fonctions des agents après décision du conseil d'administration en cas de création d'emploi.

La Directrice est autorisée à signer toute attestation concernant le statut, le fonctionnement ou les activités du musée et de sa collection.

La Directrice est l'ordonnateur de la régie. Elle prescrit l'ordonnancement des dépenses et l'exécution des recettes sans limitation. Elle prépare le budget soumis au vote du conseil d'administration.

La Directrice est autorisée à créer, sur avis conforme du comptable, les régies d'avances et de recettes nécessaires au bon fonctionnement du service.

La Directrice est autorisée à déléguer sa signature à tout cadre de la structure après décision du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés votent la délégation de signature accordée à Hélène AUDIFFREN en qualité de Directrice selon les conditions énoncées ci-dessus.

La décision n°24-20 du 19 octobre 2020 est abrogée.

La Présidente du Conseil d'administration  
Muriel THOMAS



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

REÇU EN PREFECTURE  
le 29/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CA11\_25-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Délégation de signature accordée à Delphine GAULTIER en qualité de Directrice adjointe.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2221-22 et R.22122-21 ;

**VU** la délibération n° 98.11.90 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes le 14 décembre 1998, portant création d'une régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour exploiter le Musée d'Art Contemporain ;

**VU** la décision N°CA24-20 du conseil d'administration du 19 octobre 2020 donnant délégation de signature au directeur et selon les termes de laquelle, le directeur peut déléguer sa signature à tout cadre de la structure après décision du conseil d'administration ;

**CONSIDERANT** l'absence de directeur jusqu'à la prise de fonction de la nouvelle Directrice de la Régie, le 1<sup>er</sup> juin 2025,

**CONSIDERANT** qu'afin d'assurer la continuité du service, il convient de donner délégation de signature à Delphine GAULTIER, Directrice adjointe, et d'en préciser le contour,

La Directrice adjointe est autorisée à prendre toutes décisions concernant les contrats de toute nature, ne comportant pas d'incidence financière. Ceux-ci comprennent notamment, sans que cette liste soit exclusive : les contrats de cession de droits d'auteurs à titre gracieux, les contrats liés aux mouvements d'œuvres (prêts entrants et sortants), ou les contrats de partenariats.

La Directrice adjointe est autorisée à signer toute attestation concernant le statut, le fonctionnement ou les activités du musée et de sa collection.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés autorisent la délégation de signature accordée à Delphine GAULTIER en qualité de Directrice adjointe, dans l'attente du recrutement de la nouvelle direction, selon les conditions énoncées ci-dessus, en rappelant que ces délégations seront supprimées dès qu'un nouveau recrutement sera effectif au poste de directeur.ice.

**La Présidente du Conseil d'administration  
Muriel THOMAS**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

REÇU EN PREFECTURE  
le 29/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CA12\_25-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTEE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Désignation du Président en tant que représentant au sein de l'assemblée du CNAS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 98.11.90 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes le 14 décembre 1998, portant création d'une régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour exploiter le Musée d'Art Contemporain ;

**VU** la décision n°CA07-25 du conseil d'administration du 3 avril 2025 portant élection du président du conseil d'administration de la régie Carré d'art ;

**CONSIDERANT** la demande du CNAS de nommer pour le mandat 2020-2026 deux représentants de la régie Carré d'art pour siéger au sein de son assemblée, l'un étant issu du collège des élus, l'autre du collège des bénéficiaires ;

Le Président de la Régie Carré d'art est désigné comme délégué pour siéger au collège des élus, à l'assemblée du Comité National des Œuvres Sociales (CNAS).

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés votent la désignation du Président pour siéger au sein de l'assemblée du CNAS de 2020 à 2026.

**La Présidente du Conseil d'administration  
Muriel THOMAS**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

REÇU EN PREFECTURE  
le 29/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CA13\_25-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Vote du compte de gestion 2024 : budget principal du musée et budget annexe de la librairie**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la nomenclature budgétaire et comptable M4 applicable à la régie autonome Carré d'art-Musée d'art contemporain ;

Le compte de gestion est le document qui retrace la comptabilité du comptable pour un exercice donné. Conformément à la législation en vigueur, il convient de constater sa concordance avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Un travail de vérification a été réalisé par les services du comptable et par ceux de l'ordonnateur permettant d'affirmer cette concordance.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés constatent la concordance du compte de gestion 2024 du comptable avec le compte administratif 2024 de l'ordonnateur.

La Présidente du Conseil d'administration  
Muriel THOMAS



La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Vote du compte administratif 2024 : budget principal du musée et budget annexe de la librairie**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la nomenclature budgétaire et comptable M4 applicable à la régie autonome Carré d'art-Musée d'art contemporain ;
- VU** les documents budgétaires du compte administratif 2024 présenté en annexes 4 et 5.

## A. BUDGET GLOBAL

Le compte administratif 2024 retrace l'ensemble des écritures comptables réalisées en dépenses et en recettes lors de l'exercice 2024.

Les montants des crédits ouverts (inscrits au budget primitif et décisions modificatives), y compris opérations d'ordres) étaient les suivants :

### Montant des crédits ouverts (reports compris)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>BUDGET PRINCIPAL (Musée)</b>			
DEPENSES	219 295,00 €	1 169 339,00 €	1 388 634,00 €
RECETTES	219 295,00 €	1 169 339,00 €	1 388 634,00 €
<b>BUDGET ANNEXE (Librairie)</b>			
DEPENSES	13 175,75 €	131 231,76 €	144 407,51 €
RECETTES	13 175,75 €	131 231,76 €	144 407,51 €
<b>BUDGET GLOBAL</b>			
DEPENSES	232 470,75 €	1 300 570,76 €	1 533 041,51 €
RECETTES	232 470,75 €	1 300 570,76 €	1 533 041,51 €

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des dépenses et recettes du seul exercice 2024.

### Résultats 2024 (hors reports)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTATS MUSEE 2024	74 268,71 €	113 519,62 €	187 788,33 €
RESULTATS LIBRAIRIE 2024	434,07 €	-14 024,65 €	-13 590,58 €
RESULTATS GLOBAUX 2024	74 702,78 €	99 494,97 €	174 197,75 €

Les résultats du seul exercice 2022 (hors reports) sont excédentaires de 74 702,78 € en investissement et de 99 494,97€ en fonctionnement.

Après ajout des reports des années précédentes, qui étaient de 57 339€ (fonctionnement) et de 48 495€ (investissement) pour le musée, et de -14 081,75€ (fonctionnement) et 12 375,75€ (investissement) pour la librairie, le résultat global à la fin de l'année est excédentaire de 135 573,53€ en investissement et de 142 752,22€ en fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente les résultats par section de l'exercice 2024 (écritures d'ordre incluses) :

**Résultats 2024 (reports compris)**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>BUDGET PRINCIPAL (Musée)</b>			
DEPENSES	94 336,77 €	1 052 176,15 €	1 146 512,92 €
RECETTES	217 100,48 €	1 223 034,77 €	1 440 135,25 €
RESULTATS 2024	122 763,71 €	170 858,62 €	293 622,33 €
<b>BUDGET ANNEXE (Librairie)</b>			
DEPENSES	0,00 €	120 295,77 €	120 295,77 €
RECETTES	12 809,82 €	92 189,37 €	104 999,19 €
RESULTATS 2024	12 809,82 €	-28 106,40 €	-15 296,58 €
<b>BUDGET GLOBAL</b>			
DEPENSES	94 336,77 €	1 172 471,92 €	1 266 808,69 €
RECETTES	229 910,30 €	1 315 224,14 €	1 545 134,44 €
RESULTATS 2024	135 573,53 €	142 752,22 €	278 325,75 €

L'exercice 2024 s'achève donc, pour le cumul des sections d'investissement et de fonctionnement du musée et de la librairie, avec un résultat excédentaire de 278 325,75€.

## B. BUDGET PRINCIPAL : MUSEE D'ART CONTEMPORAIN

Les dépenses sont en adéquation avec les ressources disponibles. Le budget a bénéficié de partenariats sur les deux principaux projets d'expositions, qui ont contribué à réduire les dépenses de manière conséquente.

Le tableau ci-dessous synthétise par sections et chapitres globalisés le compte administratif 2024. Il présente également le résultat de clôture avec la reprise du résultat de fonctionnement 2023.

INVESTISSEMENT Musée 2024				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	Taux de réalisation
20	Immobilisations incorporelles (site internet)	0,00 €	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles (œuvres d'art et matériel multimédia)	216 295,00 €	91 336,77 €	42%
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €	3 000,00 €	100%
<b>TOTAL</b>		<b>219 295,00 €</b>	<b>94 336,77 €</b>	<b>43%</b>
RECETTES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisation	Taux de réalisation
13	Subventions d'équipement	100 800,00 €	117 825,00 €	117%
10	Dotations	0,00 €	9 876,00 €	
021	Vir. section fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00 €	40 904,48 €	58%
<b>TOTAL</b>		<b>170 800,00 €</b>	<b>168 605,48 €</b>	<b>99%</b>
<b>SOLDE EXERCICE</b>		<b>-48 495,00 €</b>	<b>74 268,71 €</b>	
<b>EXCEDENT REPORTE N-1</b>		<b>48 495,00 €</b>	<b>48 495,00 €</b>	
<b>SOLDE AVEC REPRISE DE RESULTAT N-1</b>		<b>0,00 €</b>	<b>122 763,71 €</b>	

FONCTIONNEMENT Musée 2024				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	Taux de réalisation
011	Charges à caractères générales	434 639,00 €	398 910,47 €	92%
012	Charges de personnel	661 500,00 €	610 326,66 €	92%
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	246,51 €	25%
66	Charges financières	200,00 €	0,00 €	0%
67	Charges exceptionnelles	1 800,00 €	1 600,00 €	89%
68	Provision pour risques	200,00 €	188,03 €	
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
023	<i>Vir section investissement</i>	0,00 €	0,00 €	
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	70 000,00 €	40 904,48 €	58%
<b>TOTAL</b>		<b>1 169 339,00 €</b>	<b>1 052 176,15 €</b>	<b>90%</b>

RECETTES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisation	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	16 000,00 €	18 497,25 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	60 000,00 €	92 308,00 €	154%
74	Subventions	1 033 000,00 €	1 013 000,00 €	98%
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	1,13 €	
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	0,00 €	23 889,39 €	
78	<i>Reprise d'amortissements dépréciations et provisions</i>	0,00 €	15 000,00 €	
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	3 000,00 €	3 000,00 €	100%
<b>TOTAL</b>		<b>1 112 000,00 €</b>	<b>1 165 695,77 €</b>	<b>105%</b>

<b>SOLDE EXERCICE</b>	<b>-57 339,00 €</b>	<b>113 519,62 €</b>	
<b>EXCEDENT REPORTE N-1</b>	<b>57 339,00 €</b>	<b>57 339,00 €</b>	
<b>SOLDE AVEC REPRISE DE RESULTAT N-1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>170 858,62 €</b>	

REÇU EN PREFECTURE  
Le 29/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CA15\_25-DE

Les données en italiques sont des opérations d'ordre : il s'agit d'écritures comptables calculées, qui ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement. Ce sont notamment des écritures liées aux amortissements (Amortissement de la subvention d'équipement et dotation aux amortissements).

### C. BUDGET ANNEXE LIBRAIRIE

INVESTISSEMENT Librairie 2024				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	Taux de réalisation
20	Immobilisations incorporelles (logiciel caisse)	0,00 €	0,00 €	0%
21	Immobilisations corporelles (matériel informatique)	13 175,75 €	0,00 €	0%
<b>TOTAL</b>		<b>13 175,75 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>
RECETTES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisation	Taux de réalisation
040	Opérations ordre transfert	800,00 €	434,07 €	54%
<b>TOTAL</b>		<b>800,00 €</b>	<b>434,07 €</b>	<b>54%</b>
SOLDE EXERCICE		-12 375,75 €	434,07 €	
<i>EXCEDENT REPORTE N-1</i>		<i>12 375,75 €</i>	<i>12 375,75 €</i>	
<b>SOLDE AVEC REPRISE DE RESULTAT N-1</b>		<b>0,00 €</b>	<b>12 809,82 €</b>	

FONCTIONNEMENT Librairie 2024				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	Taux de réalisation
011	Charges à caractères générales	47 247,01 €	44 676,54 €	95%
012	Charges de personnel	67 853,00 €	61 063,77 €	90%
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	0,00 €	0%
66	Charges financières	500,00 €	0,00 €	0%
67	Charges exceptionnelles	600,00 €	0,00 €	0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	850,00 €	473,71 €	56%
<b>TOTAL</b>		<b>117 150,01 €</b>	<b>106 214,02 €</b>	<b>91%</b>
RECETTES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisation	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	0,00 €	193,15 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	129 131,76 €	89 932,22 €	69,64%
75	Autres produits de gestion courante	100,00 €	0,00 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	2 064,00 €	103,20%
<b>TOTAL</b>		<b>131 231,76 €</b>	<b>92 189,37 €</b>	<b>70,25%</b>
SOLDE EXERCICE		14 081,75 €	-14 024,65 €	
<b>EXCEDENT REPORTE N-1</b>		<b>-14 081,75 €</b>	<b>-14 081,75 €</b>	
<b>SOLDE AVEC REPRISE DE RESULTAT N-1</b>		<b>0,00 €</b>	<b>-28 106,40 €</b>	

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés votent le compte administratif du budget principal et du budget annexe de la régie autonome joint en annexes 4 et 5.

La Présidente du Conseil d'administration  
Muriel THOMAS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

REÇU EN PREFECTURE  
le 29/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CA15\_25-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CR15\_25-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

*Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.*

*Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).*

*Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).*

*Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).*

**Objet : Affectation des résultats 2024 : budget principal du musée et budget annexe de la librairie**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la nomenclature budgétaire et comptable M4 applicable à la régie autonome Carré d'art-Musée d'art contemporain ;

À la suite des votes des comptes de gestions et administratifs du budget principal du musée et du budget annexe de la librairie, et conformément à la législation en vigueur, il convient d'affecter les résultats excédentaires et déficitaires aux budgets 2025.

## I Budget principal Musée d'art contemporain

### 1) Investissement

Le résultat d'investissement constaté au compte administratif 2024 du budget principal est excédentaire de 122 763,71€. Il est affecté au budget primitif 2025 en recettes sur la ligne budgétaire D 001 « Solde d'exécution positif reporté » pour 122 763,71€.

### 2) Fonctionnement

Le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2024 du budget principal est excédentaire de 170 858,62€. Il est affecté au budget primitif 2025 en recettes sur la ligne budgétaire R 002 « Solde d'exécution positif reporté » pour 170 858,62€.

BUDGET PRINCIPAL MUSÉE ART CONTEMPORAIN	
INVESTISSEMENT	
Résultat 2024	Affectation BP 2025
122 763,71 €	R 001 "Solde d'exécution positif reporté " = 122 763,71€
FONCTIONNEMENT	
Résultat 2024	Affectation BP 2025
170 858,62 €	R 002 "Solde d'exécution positif reporté " = 170 858,62€

## II Budget annexe librairie

### 1) Investissement

Le résultat d'investissement constaté au compte administratif 2024 du budget annexe est excédentaire de 12 809,82€. Il est affecté au budget primitif 2025 en recettes sur la ligne budgétaire R 001 « Solde d'exécution positif reporté » pour 12 809,82€.

### 2) Fonctionnement

Le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2024 du budget annexe est déficitaire de 28 106,40€. Il est affecté au budget primitif 2025 en dépenses sur la ligne budgétaire D 002 « Solde d'exécution négatif reporté » pour 28 106,40€.

BUDGET ANNEXE LIBRAIRIE	
INVESTISSEMENT	
Résultat 2024	Affectation BP 2025
12 809,82 €	R 001 "Solde d'exécution positif reporté " = 12 809,82€
FONCTIONNEMENT	
Résultat 2024	Affectation BP 2025
-28 106,40 €	D 002 "Solde d'exécution négatif reporté " = -28 106,40€

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés affectent les résultats 2024 du budget principal et du budget annexe comme présentés dans les propositions ci-dessus.

La Présidente du Conseil d'administration  
Muriel THOMAS

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

REÇU EN PREFECTURE  
le 29/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CA16\_25-DE

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Handwritten signature or stamp]*

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 29/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTEE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

*Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.*

*Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).*

*Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).*

*Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).*

**Objet : Vote du budget primitif 2025 : budget principal du musée et budget annexe de la librairie**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la nomenclature budgétaire et comptable M4 applicable à la régie autonome Carré d'art-Musée d'art contemporain ;  
**VU** les documents budgétaires présentés en annexes 6, 7, et 8.

A la suite de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires lors du conseil d'administration du 14 février 2025, et conformément aux textes en vigueur, le présent rapport présente le budget primitif du musée et celui de la librairie avec reprises des résultats 2024 à la suite du vote des comptes de gestion et administratifs lors des points précédents.

Les inscriptions proposées sont celles du ROB augmentées des reprises de résultats 2024 corrigées, selon les modifications suivantes :

**Recettes d'investissement du musée : - 7 236.29€**

**- Chapitre 001 :**

- 7 236.29€ : L'excédent reporté de 2024 est réduit. Il avait été surestimé du fait d'une dépense qui restait à prendre en charge en 2024.

**Dépenses d'investissement du musée : - 7 236.29€**

**- Chapitre 21 :**

- 7 236.29€ : Cette baisse de recette occasionne un budget moindre pour les acquisitions d'œuvre

**Recettes de fonctionnement du musée : + 33 858,62€**

**- Chapitre 002 :**

+33 858,62€ : L'excédent reporté de l'exercice 2024 s'est avéré plus important que prévu lors du DOB du fait de deux opérations tardives (une reprise de provision venant augmenter les recettes pour 15 000€ et annulation de mandats rejetés pour 19 000€).

**Dépenses de fonctionnement du musée : + 33 858,62€**

**- Chapitre 011 :**

+ 33 858,62€ : Ouverture d'une enveloppe liée à la programmation d'une exposition dans une moitié de l'espace d'exposition.

**Recettes d'investissement de la librairie : + 13 101,75€**

**- Chapitre 001 :**

+13 101,75€ : Excédent 2024 reporté

**Dépenses d'investissement de la librairie : + 13 101,75€**

**- Chapitre 21 :**

+13 101,75€ : Augmentation du budget d'achat de matériel

**Dépenses de fonctionnement de la librairie : + 28 476,43€**

**- Chapitre 002 :**

+28 476,43€ : Déficit 2024 reporté

**Recettes de fonctionnement de la librairie : + 28 476,43€**

**- Chapitre 70 :**

+28 476,43€ : Augmentation des objectifs de recettes à atteindre pour absorber le déficit

Le tableau ci-dessous résume les grandes masses de prévisions budgétaires pour 2025.

<b>BUDGET PRINCIPAL : MUSEE</b>		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	287 763,71 €	1 261 858,62 €
RECETTES	287 763,71 €	1 261 858,62 €

<b>BUDGET ANNEXE : LIBRAIRIE</b>		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	13 201,75 €	147 476,43 €
RECETTES	13 201,75 €	147 476,43 €

<b>BUDGET GLOBAL</b>		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	300 965,46 €	1 409 335,05 €
RECETTES	300 965,46 €	1 409 335,05 €

### **I Budget principal : Musée d'art contemporain**

Les expositions « Aleksandra Kasuba – *Imaginer le futur* » et « Marija Olsauskaite – *The softest hard* », ouvertes fin 2024, se poursuivront pendant deux mois et demi au début de l'année 2025.

L'année 2025 s'articulera autour de de la Saison France-Brésil 2025, à l'occasion de laquelle le musée Carré d'art proposera pendant cinq mois une programmation consacrée à deux artistes brésiliens. Les espaces d'exposition temporaire accueilleront Lucas Arruda pour son exposition « Deserto-Modelo », tandis que le project room présentera des œuvres de l'artiste Ivens Machado.

L'exposition d'automne permettra de présenter le travail de l'artiste d'origine colombienne Felipe Romero Beltrán. Une seconde exposition sera présentée simultanément dans l'autre aile du musée.

Les partenariats menés en 2024 (Contemporaine de Nîmes, Musée National de Vilnius et saison France-Lituanie 2024) ont permis de mutualiser les coûts des expositions, et de dégager un excédent de fonctionnement. Celui-ci permettra d'augmenter les budget de communication et de montage des expositions de 2025.

L'exposition de Lucas Arruda nécessite de compléter le dispositif d'éclairage existant dans les salles d'exposition. L'excédent du budget d'investissement sera donc affecté à ces adaptations, ainsi qu'aux acquisitions de nouvelles œuvres pour la collection.

Les charges de personnel, constituées essentiellement des charges liées au personnel permanent, représentent environ 53% du budget du musée. Hors charges de personnel, le fonctionnement du musée représentera 19% du budget total, les expositions et Project room 23%, et le centre de documentation 1%.

Le musée compte sur ses partenaires financiers habituels : la Ville de Nîmes (75% des recettes), la DRAC, et le Conseil Régional pour les principaux. Les droits d'entrée sont prévus à hauteur de 50 000€.

## A) Section d'investissement

<b>BUDGET 2025 MUSEE</b>		
		<b>BP 2025</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,00 €</b>
	<i>Brevets, licences et droits</i>	<i>0,00 €</i>
	<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>284 763,71 €</b>
	<i>Matériel audiovisuel, informatique et mobilier</i>	<i>15 000,00 €</i>
	<i>Installations générales et outillage</i>	<i>54 000,00 €</i>
	<i>Acquisitions et restauration œuvres d'art</i>	<i>215 763,71 €</i>
	<b>020 Dépenses imprévues</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>040 OP Transferts entre sections (quote part)</b>	<b>3 000,00 €</b>
	<b>001 Déficit reporté</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>287 763,71 €</b>
	<b>001 Excédent reporté</b>	<b>122 763,71 €</b>
	<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>040 OP Transferts entre sections (amortissement)</b>	<b>50 000,00 €</b>
	<b>13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>115 000,00 €</b>
	<i>Ville</i>	<i>85 000,00 €</i>
<i>FRAM DRAC</i>	<i>30 000,00 €</i>	
<i>FRAM Région Occitanie</i>	<i>0,00 €</i>	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>287 763,71 €</b>	
<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>	

Le budget d'investissement du musée est essentiellement composé des dépenses d'acquisitions et restauration d'œuvres. Les autres dépenses consistent dans de l'équipement en matériel informatique, audiovisuel et technique. En 2025, une somme sera consacrée au complément de l'équipement lumineux des salles d'exposition du musée, permettant ainsi de bénéficier d'une installation plus modulable.

La Ville de Nîmes maintient son financement à 85 000€. La Région n'a attribué aucun financement au titre du FRAM ces dernières années, mais la DRAC sera sollicitée pour une aide aux acquisitions d'œuvres (30 000€).

B) Dépenses de fonctionnement

BUDGET 2025 MUSEE		
	BP 2025	
<b>FUNCTIONNEMENT</b>	<b>011 CHARGES GENERALES</b>	<b>539 058,62 €</b>
	<i>Fonctionnement général</i>	236 600,00 €
	<i>Expositions, project-rooms, hors les murs</i>	288 258,62 €
	<i>Centre de documentation (dont résidence)</i>	14 200,00 €
	<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>670 600,00 €</b>
	<i>Fonctionnement général</i>	639 600,00 €
	<i>Expositions, project-rooms, hors les murs</i>	31 000,00 €
	<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 000,00 €</b>
	<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>200,00 €</b>
	<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 000,00 €</b>
	<b>68 DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>022 Dépenses imprévues</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>042 OP Transferts entre sections (dot. amort)</b>	<b>50 000,00 €</b>
	<b>002 Déficit reporté</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 261 858,62 €</b>
		BP 2025
	<b>002 Excédent reporté</b>	<b>170 858,62 €</b>
	<b>013 Atténuation de charges</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>042 OP Transferts entre sections (quote part)</b>	<b>3 000,00 €</b>
	<b>70 PRODUITS DES VENTES</b>	<b>50 000,00 €</b>
	<i>Fonctionnement général</i>	10 000,00 €
	<i>Expositions, project-rooms, hors les murs</i>	40 000,00 €
	<b>74 SUBVENTIONS</b>	<b>1 018 000,00 €</b>
	<i>Ville de Nîmes</i>	950 000,00 €
	<b>DRAC</b>	<b>28 000,00 €</b>
<i>Expositions</i>	15 000,00 €	
<i>Service des publics</i>	10 000,00 €	
<i>Centre de documentation (résidence)</i>	3 000,00 €	
<b>Région Occitanie</b>	<b>40 000,00 €</b>	
<i>Expositions</i>	40 000,00 €	
<i>Métiers du patrimoine</i>	0,00 €	
<i>Autres institutions françaises ou internationales</i>	0,00 €	
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>77 RECETTES EXCEPTIONNELLES (y compris)</b>	<b>20 000,00 €</b>	
<b>78 REPRISES AMORTISSEMENTS DEPRECIATION</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 261 858,62 €</b>	
<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>	

## **1) Fonctionnement général du Musée et Centre de documentation**

### **Fonctionnement général du musée**

Le budget de fonctionnement général du musée est estimé à 242 600€, hors charges de personnel.

Il s'agit essentiellement des charges générales qui concernent le fonctionnement de la régie, ou ne peuvent être imputées directement à l'une des expositions (consommables, fluides, locations et maintenance, honoraires divers, abonnements, missions du personnel, assurance des œuvres et du personnel, matériel informatique, etc. ...). Ces dépenses sont généralement régulières et/ou encadrées par des contrats de prestation (maintenance, location ...), dont les coûts augmentent régulièrement tous les ans.

Ce budget intègre également les dépenses du service culturel (fournitures, documentation ...) pour 16 000€, ainsi que des enveloppes dédiées au transport et à la présentation des œuvres issues de la collection (18 000€) et à la communication autour des événements liés à la collection (13 000€). En particulier cette année, alors que l'exposition de Felipe Romero Beltran n'occupera qu'une aile du troisième étage, un accrochage thématique d'œuvres de la collection pourra être envisagée dans l'autre aile. Le service culturel proposera en 2025 des ateliers de création encadrés par des artistes professionnels. Il fera également fabriquer un jeu de carte destiné à la médiation et qui pourra être commercialisé à l'intention du public.

Les charges de personnel inscrites au fonctionnement général du musée correspondent aux salaires et charges patronales des agents permanents de la régie, et de trois guides-conférencières pour un total de 639 600€.

En recettes, outre les recettes de billetterie liées à la visite des collections (10 000€ prévus), le service enregistre une part de la subvention de la Ville de Nîmes (environ 851 600€ sur 950 000€ attribués au total), une aide de la DRAC au titre des actions en direction des publics (10 000€), ainsi que des écritures comptables, dont celles de régularisation des titres restaurants (20 000€). 50 000€ sont prévus au titre des dotations aux amortissements.

### **Fonctionnement général du centre de documentation**

Le centre de documentation dispose d'un budget de 14 200€, lui permettant d'acquérir de nouveaux ouvrages, de payer les abonnements aux périodiques et l'abonnement au logiciel de gestion du fonds. Le centre de documentation accueillera l'artiste Laurent Pichaud en résidence, et sollicitera la DRAC à cet effet pour un montant de 3 000€.

## **2) Expositions temporaires**

En 2025, le musée présentera trois expositions temporaires.

Les expositions de Aleksandra Kasuba et Marija Olsauskaite se poursuivent jusqu'à la fin du mois de mars, ainsi que le project room de Léna Vandrey. Une exposition sera proposée à partir du printemps, et une à l'automne. Le project room accueillera deux projets, selon le même rythme que celui des expositions du troisième étage. L'installation des expositions proposées dans le cadre de la saison France-Brésil 2025 débutera en mars au deuxième étage du musée.

### **Exposition Aleksandra KASUBA : 25 octobre 2024 au 23 mars 2025**

Dans le cadre de la saison de la Lituanie en France 2024

Imaginer le futur est la première exposition importante en France, mais aussi en Europe, de l'artiste pionnière Aleksandra Kasuba (1923-2019) connue pour sa pratique pluridisciplinaire au seuil du design, de l'architecture et de l'art expérimental.

L'artiste américaine d'origine lituanienne Aleksandra Kasuba était une visionnaire de l'ère de l'exploration spatiale au XXe siècle. La rétrospective de son œuvre est construite comme un récit lumineux et inspirant sur les pertes et les possibilités, ainsi que sur les futurs qui émergent face à des temps turbulents.

Il s'agit de l'histoire de Kasuba, qui a été forcée de fuir son pays d'origine après la Seconde Guerre mondiale et d'émigrer aux États-Unis. Elle a étudié la sculpture et le textile à l'école des arts de Kaunas et à l'académie des arts de Vilnius, en Lituanie. En 1944, à la suite des occupations nazies et soviétiques, elle a fui le pays avec son mari sculpteur et s'est retrouvée dans un camp de personnes déplacées en Allemagne jusqu'en 1947, date à laquelle le couple s'est installé aux États-Unis. En 1963, elle s'est installée à New York et est devenue une artiste qui crée des environnements spatiaux visionnaires faits de tissus tendus ; une histoire sur un futur imaginaire sans angle droit comme un habitat pour l'âme errante.

Aleksandra Kasuba est surtout connue pour ses œuvres à grande échelle dans les espaces publics et ses environnements textiles architecturaux. Les Space Shelters de Kasuba, des environnements faits de tissu et sans angle à quatre-vingt-dix degrés, témoignent de son désir d'harmoniser l'homme, la nature et la technologie.

L'exposition présente les œuvres et une archive de documents donnés par l'artiste au Musée national d'art de Lituanie en 2014-2019. Les originaux de ces documents sont conservés aux Archives of American Art, Smithsonian Institution, à Washington, D.C. L'exposition est complétée par des contributions des amis de l'artiste - un parfumeur Danutė Pajaujis Anonis, l'actrice et cinéaste Pola Chapelle, l'artiste Fluxus George Maciunas et le réalisateur de films d'avant-garde Jonas Mekas.

#### Exposition Marija OLSAUSKAITE : 25 octobre 2024 au 23 mars 2025

Dans le cadre de la saison de la Lituanie en France 2024

The Softest Hard de l'artiste Marija Olšauskaitė (née en 1989 à Vilnius) présente plusieurs œuvres en verre dans le Project Room au 2e étage de Carré d'Art, oscillation entre les traditions de l'artisanat et de l'ornement et le rôle social de la sculpture.

Marija Olšauskaitė est une artiste basée à Vilnius. Elle utilise divers modes de collaboration et explore les thèmes des relations, de l'ouverture, de l'intimité et de l'appartenance. Cette exposition s'intéresse à sa longue affinité avec le verre. Elle réalise des formes qui semblent toujours dans un état de transformation en utilisant des matériaux conventionnels ou plus contemporains comme le silicone.

Les paravents de verre produits pour cette exposition renvoient aussi à l'espace domestique, à ce qui peut être rendu visible, à la fragilité des relations. Ponds est un ensemble de grandes sculptures de verre horizontales. Généralement la production de verre nécessite une table lumineuse pour discerner les imperfections. Dans ce cas sont repensés les rapports entre forme et fonction, les formes devenant impraticables, l'instrument étant transformé en un objet mystérieux faisant penser à un bloc de glace translucide et lumineux.

Nombreuses sont ses œuvres faisant référence à la florissante production de verre en Lituanie. L'artiste continue à travailler avec les verriers des entreprises encore actives. Elle a récupéré des plaques de verres colorées de l'entreprise Raudonoji Ausra active jusque dans les années 1990 qui étaient utilisées pour faire des vitraux. Des ouvriers les avaient sorties clandestinement de l'usine, ce qui lui a permis d'en acheter et de les collectionner pour leur donner une nouvelle vie. On les retrouve dans la série de paravents de verre Never Act in Haste.

Les sculptures de Marija Olšauskaitė semblent avoir une vie propre, passer par un processus alchimique aléatoirement de l'état liquide à l'état solide. Ces formes qui peuvent parfois sembler venir tout droit du futur sont des objets qui interrogent les sensations que

nous pouvons ressentir face à elle et nous obligent à penser comment nous les partageons. Comme elle le dit, tous les objets de l'exposition ont des jumeaux, des frères ou des sœurs dans une dynamique familiale. Ils sont en dialogue les uns avec les autres.

Présentées au même moment que la rétrospective des œuvres d'Aleksandra Kasuba, les œuvres de Marija Olšauskaitė poursuivent les idées de son aînée qui avait conçu l'architecture comme un moyen de penser et réinventer les relations humaines, affirmer le rôle social de l'architecture et de l'art.

Exposition Lucas ARRUDA : 30 avril 2025 au 5 octobre 2025

Dans le cadre de la saison France/Brésil 2025

Le travail de Lucas Arruda se concentre obstinément sur un thème bien défini dans le canon de l'histoire de l'art afin d'examiner des états mentaux contemporains complexes. Sa recherche se développe fondamentalement autour du paysage, de la pensée et de l'expérimentation de notre capacité à vivre à travers la médiation de la lumière et du regard.

Ses paysages existent au point de tension entre l'abstraction et la figuration, entre l'apparition et le vide. A chaque regard, les expériences sont délimitées dans un processus de construction et de reconstruction de la mémoire, comme si la formulation des champs de couleur touchait le corps immatériel des paysages temporels et des sensations vécues.

Il est né au Brésil en 1983 et vit à Sao Paulo. Il a été présenté récemment dans des expositions collective à la collection Pinault ou la Fondation Beyeler à Bale. Cette exposition, organisée dans le cadre de la saison culturelle du Brésil en France, sera sa première importante exposition monographique en Europe.

Ivens MACHADO : 30 avril 2025 au 5 octobre 2025

Dans le cadre de la saison France/Brésil 2025

À partir du milieu des années 1970, Ivens Machado utilise fréquemment des matériaux industriels dans ses œuvres, tels que le fer, le béton et l'argile. Il a créé des formes avec des surfaces irrégulières, ressemblant à la finition brute des constructions rustiques, et vernaculaires.

Parallèlement à son travail de sculpteur il a réalisé des performances à dimension politique dont il reste des témoignages vidéos et photographiques. Le corps et la sensualité sont aussi des dimensions essentielles dans l'élaboration de ses formes sculpturales. Le travail d'Ivens Machado est basé sur la réorganisation et même la subversion de la sculpture conventionnelle, ce qui fait de lui l'un des chefs de file de sa génération de sculpteurs au Brésil qui a influencé de nombreux artistes plus jeunes.

Cette exposition organisée dans le cadre de la saison culturelle du Brésil en France sera sa première importante exposition monographique portant sur les années 1970 et 1980 en Europe.

Exposition Felipe ROMERO BELTRAN : 24 octobre 2025 au 30 mars 2026

Felipe Romero Beltran est un photographe et artiste visuel né à Bogota en 1992 et vivant à Paris. Conscient de la tension des pratiques contemporaines, ses images se situent parfois aux limites de la logique photographique documentaire.

Sa pratique comporte des éléments proches des domaines de la politique et de l'histoire sociale, profondément influencés par la tradition photographique. Il mène parallèlement des projets en Colombie, en Espagne et au Mexique.

Le projet Bravo se concentre sur le Rio Bravo qui est à la fois un fleuve et une frontière. Il s'arrête dans le l'espace au Mexique, juste avant la frontière qui est un lieu d'attente et d'espoir en enregistrant les corps, les objets, les architectures.

Il a reçu le prix KBR Photo Award de la Fondation MAFPRE pour ce projet. La fondation produit l'ensemble des photographies et un catalogue. Felipe Romero Beltran est représenté dans la collection de Carre d'Art.

#### Project-room à définir : automne 2025

#### Résidence Laurent PICHAUD : 1er janvier 2025 au 31 octobre 2025

Le centre de documentation est dédié aux artistes pendant toute la résidence (à durée variable selon les artistes, leur souhait et leur disponibilité). Les ressources mises à disposition deviennent des prétextes, des outils, des points de départ d'une création plastique fortement attachée à l'imprime : le papier, la copie, la photocopie, découpage. Quêtes, enquêtes, recherches, collectes, lectures, relectures, différents modes opératoires peuvent s'appliquer pour exploiter le rôle du document, son image, son message, son esthétique.

A l'issue de chaque résidence, la restitution peut prendre différentes formes (exposition, Edition, performance) et s'accompagne d'actions culturelles qui favorise la rencontre artiste/public : lecture, workshop, rencontre. Chaque restitution est programmée à la même période chaque année, fin septembre-début octobre, afin de créer une habitude de l'évènement. Elle est accompagnée de supports de médiation élaborées avec l'artiste.

En 2025, Carre d'Art – Musée d'art contemporain invite l'artiste Laurent Pichaud (danseur chorégraphe, enseignant-chercheur spécialiste de la danse « située ») pour une résidence de recherche et de création au Centre de documentation Bob Calle. Celui-ci travaillera sur le thème de la traduction plastique et textuelle du geste chorégraphique (notamment par l'écriture chorégraphique).

A partir de multiples recherches dans le fonds documentaire, Laurent Pichaud proposera plusieurs rencontres-performées de février à juin, sur des thématiques différentes qui permettront de questionner l'inscription du geste chorégraphique dans le centre de documentation : tapis de la recherche, les écrits d'artistes, l'écriture en danse, la documentation en danse.

Laurent Pichaud souhaite également formuler deux invitations : l'une à Julie Perrin (professeure au département Danse Paris VIII et docteure en esthétique et études chorégraphiques), l'autre à Catherine Contour (artiste chorégraphe et pédagogue française, qui joue un rôle pionnier dans l'intégration de l'hypnose au processus de création).

A l'automne, une restitution prendra la forme d'une pièce chorégraphique et une Edition pourra être publiée en complément.

#### Recettes attendues

Les objectifs de recettes de billetterie des expositions ont été fixés, pour 2025, à 40 000€.

Les expositions seront en partie financées par des subventions : une part de subvention de la Ville de Nîmes leur sera affectée (sur 950 000€ attribués au total). S'agissant de la Région Occitanie, le musée compte sur une reconduction de la subvention à hauteur de 40 000€. Un financement de la DRAC Occitanie est attendu à hauteur de 15 000€. D'autres demandes de subvention pourront être déposées, pour des montants moindres, en cours d'exercice.

## II Budget annexe librairie

		BP 2025
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,00 €</b>
	<i>Brevets, licences et droits</i>	
	<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>13 201,75 €</b>
	<i>Matériel informatique et mobilier</i>	13 201,75 €
	<b>020 Dépenses imprévues</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>001 Excédent reporté</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 201,75 €</b>
	<b>001 Excédent reporté</b>	<b>13 101,75 €</b>
	<b>040 OP Transferts entre sections (amortis</b>	<b>100,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 201,75 €</b>	
<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>011 CHARGES GENERALES</b>	<b>51 300,00 €</b>
	<i>Achats ouvrages</i>	20 000,00 €
	<i>Affiches et Cartes postales Féria +réassort</i>	3 000,00 €
	<i>Festival de la biographie</i>	16 000,00 €
	<i>Achats boutique</i>	3 000,00 €
	<i>Fournitures administratives</i>	500,00 €
	<i>Module de paiement en ligne librairie et frais banca</i>	1 200,00 €
	<i>Maintenance logiciel, photocopieur</i>	1 700,00 €
	<i>Frais d'affranchissement</i>	0,00 €
	<i>Impôt</i>	1 400,00 €
	<i>Transport</i>	2 500,00 €
	<i>Droits auteurs</i>	2 000,00 €
	<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>67 300,00 €</b>
	<i>Salaires</i>	36 800,00 €
	<i>Charges patronales et salariales</i>	30 500,00 €
	<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COL</b>	<b>100,00 €</b>
	<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>100,00 €</b>
	<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>100,00 €</b>
	<b>042 OP Transferts entre sections (dot. am</b>	<b>100,00 €</b>
	<b>002 Déficit reporté</b>	<b>28 476,43 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>147 476,43 €</b>
	<b>002 Excédent reporté</b>	<b>0,00 €</b>
<b>013 Atténuation de charges</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>70 PRODUITS DES VENTES</b>	<b>145 276,43 €</b>	
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION CO</b>	<b>100,00 €</b>	
<b>77 RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 100,00 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>147 476,43 €</b>	
<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>	

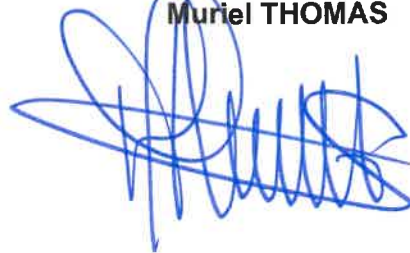
Les dépenses devront être envisagées avec prudence encore en 2025, le déficit ayant de nouveau eu tendance à se creuser lors des deux derniers exercices.

L'effectif sera composé d'une personne à temps complet, et d'une personne à temps partiel pour deux jours/semaine, complété par un vendeur saisonnier pendant les mois de juillet et aout.

La librairie participera à plusieurs évènements en lien avec les autres libraires de la Ville, comme le Festival de la biographie, ou en lien avec la programmation du musée et de la bibliothèque Carré d'art (signatures, rencontres ...).

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés votent le budget principal et le budget annexe de la librairie qui s'établissent à l'équilibre et tels que présentés dans les documents budgétaires joints en annexes 6 et 7, ainsi que le tableau des emplois présenté en annexe 8.

**La Présidente du Conseil d'administration  
Muriel THOMAS**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2025

Application agréée E-legalite.com

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Modification de l'emploi permanent de directeur du musée.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le code général de la Fonction Publique ;

**VU** la délibération n° 98.11.90 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes le 14 décembre 1998, portant création d'une régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour exploiter le Musée d'Art Contemporain ;

**VU** la décision du Conseil d'administration n°12-04 du 16 janvier 2012 créant le poste de directeur du musée ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'ouvrir l'emploi de directeur à d'autres grades, pour tenir compte de la diversité des profils susceptibles de l'occuper ;

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2025

Application agréée E-legalite.com

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,**

**Décide**

**ARTICLE 1 :**

De requalifier l'emploi de Conservateur en chef en emploi de Directeur du Musée.  
Il s'agit d'un emploi permanent à temps complet.

**ARTICLE 2 :**

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire relevant de la catégorie hiérarchique A, titulaire du grade d'attaché principal de conservation du patrimoine, de conservateur du patrimoine, ou de conservateur du patrimoine en chef.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A, dans les conditions fixées par le code général de la Fonction Publique.

**ARTICLE 3 :**

D'appliquer le régime indemnitaire relatif à l'emploi de Directeur du musée.

**ARTICLE 4 :**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés votent la modification de l'emploi de Directeur du musée.

**La Présidente du Conseil d'administration  
Muriel THOMAS**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2025

Application agréée E-legalite.com

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Mandat pour la négociation d'un contrat groupe lié aux risques statutaires (Contrat 2026/2030)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code des Assurances ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**Vu** le Code de la Fonction publique ;

**CONSIDERANT** la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

**CONSIDERANT** l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents ;

**CONSIDERANT** que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;

**CONSIDERANT** que ce contrat sera soumis au strict respect des règles applicables aux marchés publics d'assurance ;

**CONSIDERANT** que dans le respect tant du formalisme prévu par le Code des Marchés Publics que des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion du Gard doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera,

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CA19\_25-DE

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré  
Décide**

**Article 1 :**

De donner délégation au Centre de Gestion du Gard pour négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et de se réserver la possibilité d'y adhérer.

**Article 2 :**

Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

→ Agents affiliés à la CNRACL :

Décès, Accident de Service, Accident de trajet, Maladie Professionnelle ou d'origine professionnelle, Maladie Ordinaire, Longue Maladie/Longue Durée, Maternité.

→ Agents IRCANTEC, de droit public :

Accident du travail, Accident de trajet, Maladie Professionnelle ou d'origine professionnelle, Maladie Grave, Maternité, Maladie Ordinaire.

Il devra également avoir les caractéristiques suivantes :

→ Durée du marché : 4 ans

→ Régime du contrat : capitalisation.

**Article 3 :**

De garder la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence sont défavorables, tant en terme de primes que de conditions de garantie et d'exclusion.

**Article 4 :**

D'autoriser la Présidente ou la Directrice de la Régie à signer la convention avec le Centre de Gestion du Gard et tout document relatif à cette affaire.

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés votent l'autorisation de négociation de la convention de gestion des sinistres liés aux risques statutaires par le Centre de Gestion du Gard.

La Présidente du Conseil d'administration  
Muriel THOMAS



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

REÇU EN PREFECTURE  
le 29/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20250403-CA19\_25-DE

RECEVÉ EN PREFECTURE LE 29/04/2025

*[Faint signature]*

REÇU EN PREFECTURE  
le 29/04/2025  
Application agréée E-legalite.com

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Muriel THOMAS, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Gilles GAL (Pouvoir à Monsieur BACHY), Madame Tiphaine LEBLOND (Pouvoir à Madame BOURGADE), Madame Corinne PONCE-CASANOVA (Pouvoir à Madame MENETRIER).

Absents : Madame Morgane LACROIX (Conseillère aux décideurs locaux), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Convention de partenariat liO Train : autorisation de signature.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 98.11.90 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes le 14 décembre 1998, portant création d'une régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour exploiter le Musée d'Art Contemporain ;

**VU** la délibération n°18-18 du 18 avril 2018 fixant les tarifs applicables à Carré d'art – Musée d'art contemporain ;

**CONSIDERANT** l'existence d'un dispositif initié par la société liO train SNCF, proposant aux voyageurs munis d'un titre de transport de bénéficier le jour-même d'une entrée à titre préférentiel pour visiter les institutions partenaires.

**CONSIDERANT** le souhait du musée Carré d'art de s'inscrire dans ce dispositif en tant qu'institution partenaire.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
Décide**

**ARTICLE 1 : Offre liO Train**

Un visiteur présentant à l'accueil billetterie leur titre de transport liO train daté du jour même pourra bénéficier du tarif réduit appliqué par le musée à cette date.

A la date de signature de la convention, le tarif réduit est de :

- Entrée exposition temporaire + collection permanente : 6€
- Entrée + visite guidée : 9€
- Entrée collection permanente : 3€

**ARTICLE 2 : Autorisation de signature**

D'autoriser la Présidente ou la Directrice de Carré d'art – Musée d'art contemporain à signer la convention de partenariat entre liO Train et Carré d'art – Musée d'art contemporain et tout autre document nécessaire à la mise en place du dispositif susmentionné.

**ARTICLE 3 :**

Les conséquences financières de cette décision sont traduites dans les documents budgétaires de référence.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés autorisent la Présidente ou la Directrice à signer la convention de partenariat entre liO Train et Carré d'art - Musée d'art contemporain pour la mise en place du dispositif .

**La Présidente du Conseil d'administration  
Muriel THOMAS**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*